

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

Dans sa décision D-2010-116, la Régie de l'énergie (Régie) a permis la mise en place d'un Groupe de travail pour l'étude du dossier tarifaire 2012 de Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro).

Du 16 novembre 2010 au 29 août 2011, les membres du Groupe de travail se sont rencontrés à seize reprises, plus une demi-journée additionnelle pour la signature de l'entente. Au cours de ces rencontres, le Groupe de travail a négocié des mesures ou un nouveau mécanisme incitatif afin d'améliorer la performance pour Gaz Métro, en tenant compte des éléments du *Rapport d'évaluation du mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance de Gaz Métro par le Groupe de travail* déposé le 7 janvier 2010 et des préoccupations émises par la Régie dans sa décision D-2010-116 et sans aborder les questions liées à la compétence exclusive de la Régie décrite à l'article 32 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (Loi).

Conformément aux lignes directrices approuvées par la Régie dans la décision D-2010-116, tous les membres du Groupe de travail indiquent, par leur signature ci-après apposée, leur accord quant au contenu des pièces suivantes :

- Gaz Métro-1, Document 2, Mécanisme incitatif
- Gaz Métro-1, Document 3; Traitement réglementaire
- Gaz Métro-1, Document 4, Rapports spécifiques requis par la Régie de l'énergie
- Gaz Métro-1, Document 5, Modalités de transition

Le Groupe de travail est d'avis que les pièces ainsi produites par Gaz Métro respectent la décision D-2010-116 de la Régie. Le Groupe de travail est aussi d'avis que cette entente est dans l'intérêt public et respecte la Loi, ses règlements et les décisions relatives à ce dossier.

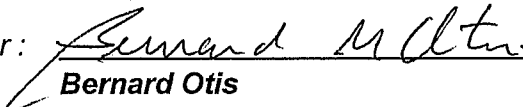
Société en commandite Gaz Métro
Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance de Gaz Métro, R-3693-2009

- 1 La présente et les pièces ci-dessus énumérées constituent le rapport final du Groupe de travail.
2 Dans l'éventualité d'une discordance entre les pièces, la pièce Gaz Métro-1, Document 2
3 prévaut.

4 **ET NOUS AVONS SIGNÉ, à Montréal.**

5 **PARTICIPANTS EXPRIMANT LEUR ACCORD :**

6 **ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ**

7 Par :  2011-09-02
8 **Bernard Otis** Date

9 **FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (SECTION QUÉBEC)**

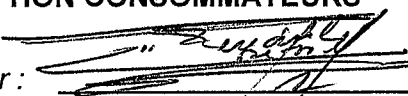
10 Sous réserve d'une dissidence relative aux indicateurs en distribution (soit les indicateurs OPEX, CAPEX,
11 développement résidentiel, développement affaire, ventes VGE) ainsi que sur le CASEP.

12 Par :  29 août 2011
13 **Antoine Gosselin** Date

14 **GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE**

15 Par :  29 août 2011
16 **Jonathan Théorêt** Date

17 **OPTION CONSOMMATEURS**

18 Par :  29 AOÛT 2011
19 **Louis Renault Rozéfort** Date

Société en commandite Gaz Métro
Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance de Gaz Métro, R-3693-2009

REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Sous réserve d'une dissidence relative à la répartition et à la remise du solde résiduel du FEÉ (annexe 2 de la pièce Gaz Métro-1, Document 2).

Par: 
Richard Massicotte

29 août 2011
Date

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE

Par: 
Bertrand Schepper

29 août 2011
Date

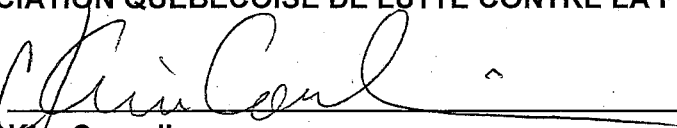
TRANSCANADA ENERGY LTD.

TCE inscrit son abstention quant aux pièces Gaz Métro-1, Documents 2 à 5, sauf sur les indices de qualité de service (section 3.5 de la pièce Gaz Métro-1, Document 2) sur lesquels TCE est en accord.

Par: 
Eric Nadeau

08/29/11
Date

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES et
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Par: 
Kim Cornelissen

29 août 2011
Date

UNION DES CONSOMMATEURS

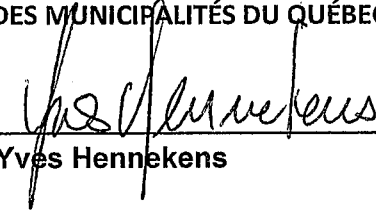
UC inscrit sa dissidence sur la partie du Plan d'action en vue de la dissolution du FEÉ concernant les modalités de remise du solde du FEÉ.

Par: 
Jean-François Blain

29 août 2011
Date

Société en commandite Gaz Métro
Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance de Gaz Métro, R-3693-2009

1 **UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

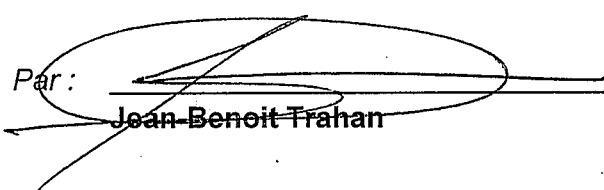
2 Par : 
3 **Yves Hennekens**

2/ septembre 2011
Date

4 **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO**

5 Par : 
6 **Sylvain Audette**

29 août 2011
Date

7 Par : 
8 **Jean-Benoit Trahan**

29/08/2011
Date